

Au sommaire

- 11 ACTES COURANTS - IMMOBILIER**
Promesse de vente. Caducité d'offres d'achat connexes causée par le refus d'un indivisaire-vendeur
Emprunt / Prêt. Absence de caractère abusif d'une clause prévoyant le calcul du taux d'intérêts sur l'année lombarde
- 13 DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ**
État civil. Transcription de l'acte de naissance britannique d'un enfant dont l'épouse de la mère biologique est française
- 14 ENTREPRISE**
Entreprise. Covid-19 : adaptation des règles de réunion et de délibération des assemblées et organes dirigeants
- 15 FISCAL**
Impôt sur le revenu. Ajustements concernant la réduction d'impôt *Denormandie dans l'ancien*
- 16 RURAL**
Baux ruraux. Abstention de révision du prix du fermage et absence de faute de gestion de la gérante de la SCI bailleresse
- 17 PROFESSION**
Notaires. Covid-19 : nominations des notaires et restructurations pendant la période sanitaire d'urgence

À LA Une

Covid-19 : ordonnance du 15 avril 2020 sur les délais

L'ordonnance du 25 mars 2020 a reporté les délais échus entre le 12 mars et le 25 juin 2020, en vue de pallier les difficultés d'exécution des obligations légales ou réglementaires résultant du confinement. D'importantes questions d'interprétation et des incertitudes ont surgi. Le CSN a présenté au gouvernement des propositions en vue, notamment, de limiter les blocages ou ralentissements des transactions et opérations immobilières. Une ordonnance du 15 avril 2020 apporte des ajustements et éclaircissements. > **LIRE P. 1**

Acte notarié à distance : le Conseil d'État rejette la contestation du décret

Le décret autorisant, pendant la période d'urgence, l'acte notarié à distance est entré en vigueur le 5 avril 2020. Le 7 avril, un administré en a demandé la suspension par référé. Le dispositif présentait, à son sens, des risques de fraude. Le Conseil d'État, par ordonnance du 15 avril 2020, rejette cette demande. > **LIRE P. 7**